

EDI Formation



2016 - 2017 - 2018

Autisme
Spécialisation
Professionnelle
Dossier complet

Sommaire

Intitulé

Public

Conditions d'accès

Type d'action de formation

Objectif de la formation

Validation de la formation

Modalités et conditions d'inscription

Modalités de règlement

Conditions d'annulation

Cursus, procédures stage en établissement et travail personnel

Devis

Foire aux questions

Bulletin d'inscription ASP

Programmes détaillés



Intitulé formation : Autisme Spécialisation Professionnelle

Public concerné : Professionnels de l'Education Spécialisée, Secteur Sanitaire et Médico Social : Directeurs, Chefs de Service, Educateurs Spécialisés, Psychologues, Orthophonistes, Ergothérapeutes (en établissement ou en libéral).

Conditions d'accès : Pas de pré-requis

Type d'action de formation : L. 6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences (des salariés), promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances (des salariés).

Objectif de la formation : A l'issue de l'ASP, le stagiaire aura actualisé ses connaissances, abordé les classifications internationales et sera en mesure de développer les stratégies d'accompagnement au regard du style cognitif particulier des personnes avec autisme et TSA. Il maîtrisera, tant sur le plan théorique que pratique, l'ensemble des thèmes abordés. Il sera une personne ressource en autisme ayant acquis un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer, tout ou partie, de projets d'interventions personnalisées (PPI) dans le cadre du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé, enfants / adultes) en accord avec les recommandations des bonnes pratiques RBP de mars 2012 de l'HAS et l'ANESM (TEACCH, ABA, PECS) exclusivement.

- Comprendre les troubles du spectre autistique : les aspects théoriques et cliniques de l'autisme.
- Analyser les problématiques de l'interaction sociale, de la communication et des apprentissages cognitifs
- Savoir faire le lien entre les connaissances théoriques sur le fonctionnement cognitif spécifique et les stratégies d'accompagnement individualisées pour permettre aux personnes avec autisme d'augmenter leur niveau d'autonomie pour aborder l'environnement, dans les meilleures conditions d'intégration.
- Savoir développer des évaluations (formelles et informelles)
- Savoir mettre en œuvre des PPI dans tous les domaines constituant l'ensemble de l'accompagnement
- Savoir adapter les projets en fonction de l'évolution de la personne avec autisme
- Savoir gérer les problèmes de comportement
- Savoir développer une approche généraliste et positive
- Savoir travailler en équipe

Validation de formation : A l'issue du cursus ASP et après étude du travail personnel (livret évaluations informelles) et accord du jury, une attestation AUTISME SPECIALISATION PROFESSIONNELLE est délivrée.

Modalités et conditions d'inscription : Le bulletin d'inscription ASP doit être complété pour la totalité des sessions. Pour les dates des sessions ne figurant pas au catalogue annuel, indiquer uniquement l'année.

Inscription Prise en charge par l'Employeur : Bulletin d'inscription ASP à retourner et comportant la signature du Directeur et le cachet de l'établissement.

Inscription Individuelle : Profession libérale joindre au bulletin d'inscription ASP un justificatif de statut (Déclaration Adeli)

Toutes les sessions figurant à l'ASP doivent être suivies, EDI Formation n'accepte aucune équivalence.

En contre partie de l'inscription à l'ASP : 35 heures de formation sont offertes sur toute session proposée par EDI Formation, à utiliser dans un délai de un an à compter de la date de fin de l'ASP.

Modalités de règlement :

Prise en charge Employeur - Règlement de la facture à 30 jours adressée à l'issue de chaque session. Une convention est établie pour chaque session et est adressée un mois avant le 1er jour de stage.

Inscription Individuelle : Un contrat est adressé pour chaque session au plus tard 20 jours avant le 1er jour de stage. Il doit être signé et retourné à EDI FORMATION accompagné d'un chèque de caution (l'inscription est définitive à réception du chèque de caution).



Conditions d'annulation :

Le contractant peut annuler son inscription à tout moment, sans avoir à justifier cette annulation.

Si la durée de l'obtention de l'ASP n'est pas respectée (3 ans maximum), et sauf accord particulier entre le contractant (stagiaire ou établissement) et l'organisme de formation, EDI Formation annule l'inscription.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'inscription du contractant dans le cas d'un manquement au règlement intérieur d'EDI Formation, applicable aux stagiaires.

Le règlement intérieur est disponible sur le site www.ediformation.fr.

Toute annulation entraîne la perte des heures de formation offertes.

LE CURSUS :

Session : Stage théorique F1 ou F2 ou F24	35 h
Session : F3 Autisme et développement	14 h
Session : F5 Connaissances techniques et organisationnelles	35 h
Session : F6 PEP-3 Evaluation	35 h
Session : F7 AAPEP Evaluation	35 h
Session : F9 Les loisirs ou autre thème d'une durée égale ou supérieure. Ex : F11 (2j) ou F26 (3j)	14 h
Session : F12 / F12 bis Communication concrète	14 h
Session : F23 Troubles du comportement	21 h
Session : F29 Construire un PPI	21 h
+ Congrès ou journées de formation au choix* / suivis intra / autres stages inter	49 h
en accord avec les RBP de mars 2012 de l'HAS et l'ANESM (TEACCH, ABA, PECS) exclusivement	
+ Stage en établissement, avec compte rendu (établissement soumis à validation par EDI Formation)	35 h
+ Un travail personnel sur les évaluations informelles (voir procédure)	

Total	308 h

STAGE EN ETABLISSEMENT : à réaliser après 200 heures de formation. Pour les professionnels travaillant auprès d'enfants, stage en établissement pour adultes avec internat. EDI Formation peut communiquer des coordonnées d'établissements ou le stagiaire soumet son choix à EDI FORMATION.

A l'issue du stage, un rapport de stage (3 pages maximum) est adressé par le stagiaire à EDI Formation : il porte sur l'organisation de l'établissement pour adapter son accueil aux personnes avec autisme, sur le déroulement des activités, le contenu, les évaluations, les propositions d'accompagnement, l'organisation de l'équipe, la transmission des informations entre les membres de l'équipe, la collaboration avec les familles, etc...Les informations communiquées sont confidentielles.

Les stages peuvent s'effectuer dans un des pays de la Communauté Économique Européenne.

TRAVAIL PERSONNEL - LES EVALUATIONS INFORMELLES

La procédure d'évaluation informelle a pour objectif de mettre en œuvre

- des activités intermédiaires pour augmenter l'autonomie de la personne dans la réalisation de l'activité/l'action/la tâche
- ou des aides visuelles (organisation physique de l'environnement ou séquentiel objets ou images) pour ce qui est coté en guidance verbale ou gestuelle. L'information sur le niveau ou le type d'aide nécessaire est également obtenue par l'évaluation informelle de la communication réceptive et expressive (voir exemples, grilles d'évaluation et protocole d'apprentissage).

Ce thème est traité lors des formations F 5 Connaissances techniques et organisationnelles et F 29 Construire un PPI.



ASP : DEVIS

Coordonnées :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Fait à Vallauris le,

NOM : **Prénom :** **Fonction :**

Public : Professionnels de l'Education Spécialisée, Secteur Sanitaire et Médico Social : Directeurs, Chefs de Service, Educateurs Spécialisés, Psychologues, Orthophonistes, Ergothérapeutes (en établissement ou en libéral)

Conditions d'accès : Pas de pré-requis (Stage de mise à niveau obligatoire de 21 h pour les professionnels ayant suivi un stage théorique dans un délai de six ans avant la date d'inscription à l'ASP et n'ayant suivi aucune autre formation d'approfondissement).

Type d'action de formation : L. 6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences (des salariés), promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances (des salariés).

Objectif de la formation : A l'issue de l'ASP, le stagiaire aura actualisé ses connaissances, abordé les classifications internationales et sera en mesure de développer les stratégies d'accompagnement au regard du style cognitif particulier des personnes avec autisme et TSA. Il maîtrisera, tant sur le plan théorique que pratique, l'ensemble des thèmes abordés. Il sera une personne ressource en autisme ayant acquis un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer, tout ou partie, de projets d'interventions personnalisées (PPI) dans le cadre de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) (Recommandations des bonnes pratiques de l'HAS et ANESM mars 2012).

Comprendre les troubles du spectre autistique : les aspects théoriques et cliniques de l'autisme.

Analyser les problématiques *de l'interaction sociale * de la communication *des apprentissages cognitifs

Savoir faire le lien entre les connaissances théoriques sur le fonctionnement cognitif spécifique et les stratégies d'accompagnement individualisées pour permettre aux sujets atteints d'autisme d'augmenter leur niveau d'autonomie pour aborder son environnement, dans les meilleures conditions d'intégration.

Savoir développer des évaluations (formelles et informelles)

Savoir mettre en œuvre des PPI dans tous les domaines constituant l'ensemble de l'accompagnement

Savoir adapter les projets en fonction de l'évolution du sujet / Savoir gérer les problèmes de comportement

Savoir développer une approche généraliste et positive / Savoir travailler en équipe

Moyens pédagogiques : une salle équipée de tables et chaises, un vidéo projecteur, un dossier de stage par participant (voir détails convention)

Méthode pédagogique : Exposés théoriques, études de cas, exercices pratiques, discussion, présentation de vidéos, mises en situations

Contrôle de l'action : feuille d'émargement (signée matin et après-midi) **Liste des stagiaires :** remise sur place à chaque participant

Nombre de participants : de 15 à 25 participants selon la session.

Validation : à l'issue de chaque session, attestation de présence sur vérification de la feuille d'émargement signée par les participants et attestation de validation des acquis, remises au stagiaire.

Suivi et Évaluation : feuille d'émargement, questionnaire d'évaluation des acquis, grille d'évaluation de fin de stage, fiche de rapport sur le déroulement de la formation par le formateur transmise à l'organisme de formation.

Pour chaque session, une convention de formation (dont le programme) est établie en deux exemplaires

Modalités de règlement : Une facture est adressée à l'issue de chaque session. Règlement à 30 jours.

Modalités d'inscription : voir bulletin d'inscription.

INTITULÉS, DATES ET TARIFS (formations non diplômantes et non qualifiantes) :

TARIFS 2018 (hors déplacement, repas et hébergement du stagiaire) :

Dates et lieu : se référer au calendrier des formations en cours. Indiquez le tarif selon votre statut

● Session : Stage theorique F1 ou F2 ou F24	35 h	Date et lieu :	Tarif : €
● Session : F3 Autisme et développement	14 h	Date et lieu :	Tarif : €
● Session : F5 Connaissances tech. et organ.	35 h	Date et lieu :	Tarif : €
● Session : F6 PEP3 Evaluation	35 h	Date et lieu :	Tarif : €
● Session : F7 AAPEP Evaluation	35 h	Date et lieu :	Tarif : €
● Session : F9* Les loisirs	14 h	Date et lieu :	Tarif : €
* ou autre thème (durée égale ou supérieur). Ex : F11 ou F26			
● Session : F12 / F12 bis Com. concrète	14 h	Date et lieu :	Tarif : €
● Session : F23 Troubles du Comport.	21 h	Date et lieu :	Tarif : €
● Session : F29 Construire un PPI	21 h	Date et lieu :	Tarif : €

+ Congrès ou journées ou suivis intra 49 h

+ Un stage en établissement 35 h

+ Un travail personnel (évaluations informelles)

TOTAL 308 h

TOTAL : €

Statut : Professionnel pris en charge Libéral n° ADELI :



Foire aux questions A.S.P.

1/ Quand s'inscrire à l'ASP ?

- A tout moment de l'année – il suffit d'envoyer le bulletin d'inscription ASP complété pour la totalité des sessions ASP. Pour les dates ne figurant pas sur le catalogue annuel, indiquer uniquement l'année.

2/ Sommes-nous "obligés" de programmer cette formation sur trois ans ou est-il possible de la faire plus rapidement ?

- Trois ans est la durée maximale : il est tout à fait possible de suivre l'ASP en une ou deux années.

3/ Que se passe-t-il si je ne termine pas la formation ASP

- le crédit de 35 heures de formation de votre choix au sein d'EDI Formation est perdu.

4/ Les dates de formations sont-elles libres et pouvons-nous les choisir personnellement dans le catalogue ?

- Oui.

5/ Peut-on choisir l'ordre des sessions à suivre ?

- Oui, sous réserve de respecter les prérequis des sessions d'approfondissement et des places disponibles.

6/ Peut-on être dispensé du stage théorique de base de 35 heures F1 ou F 2 ou F 24 ?

- Non, la participation à la session de base (35 h) est obligatoire car elle enrichit le rôle de « personne ressource » au sein d'un établissement et complète la maîtrise du contenu sur le plan de la transmission des informations auprès des autres professionnels de l'établissement.

7/ J'ai déjà participé à des stages dispensés par EDI Formation, sont-ils pris en compte dans le cadre de l'ASP ?

- Les stages et journées de formation effectués dans les 6 années précédant l'inscription à l'ASP sont pris en comptes dès le moment où ils s'inscrivent dans le cursus.

8/ J'ai suivi certaines formations et participé aux conférences d'Associations et CRA. Peuvent-elles être prises en compte dans les 49 h de "congrès / journées de formation" ?

- Oui pour les formations suivies après 2012 et dont le contenu est en accord avec les approches recommandées par les RBP de l'HAS et l'ANESM (Teacch, ABA, PECS...). Les attestations, comportant le programme et le nombre d'heures suivies, doivent obligatoirement nous être adressées.

9/ Le stage en établissement doit-il être fait hors de la structure où j'exerce déjà ?

- Il doit être réalisé dans un établissement qui développe un accueil véritablement adapté à l'autisme, selon les recommandations RBP HAS/ANESM, et de préférence accueillant des personnes avec autisme adultes pour ceux qui interviennent auprès d'enfants. Le choix de l'établissement doit être validé par EDIFORMATION. Une convention (participation gracieuse) tripartite est établie par EDI Formation et signée par l'établissement et le stagiaire. EDI Formation peut proposer des lieux de stage et les 35 heures peuvent être réparties de sorte que le stagiaire assiste à un lever et coucher de résidents.

10/ Est-ce que je dois réaliser un compte rendu de stage en établissement ?

- Oui, le compte rendu porte sur tous les éléments observés dans l'établissement et qui sont en lien avec les thèmes abordés lors des formations.

11/ Le travail personnel (évaluations informelles) peut-il être lancé à n'importe quel moment ?

- Non, Il est nécessaire de maîtriser les procédures d'évaluations informelles : il est donc recommandé de ne commencer le travail personnel qu'après avoir suivi les sessions : F 1 ou F 2 (35 heures) F 5 (35 heures) et F 29 (21 heures). Ces formations traitent de manière approfondie le thème de la mise en œuvre des évaluations informelles.

La procédure d'évaluation est remplacée par un livret à imprimer et retourner complété à EDI. Le jury étudiera exclusivement les livrets.

12/ Est-ce que cette spécialisation est reconnue par l'Etat ?

- L'ASP n'est pas un diplôme d'Etat, ce n'est pas une formation qualifiante enregistrée.

13/ Est-ce que l'ASP facilite l'accès à un emploi dans un établissement accueillant des personnes avec autisme ?

- Oui, l'ASP peut favoriser l'accès à un poste dans un établissement accueillant des personnes (enfants / adultes) avec autisme, notamment ceux où l'accompagnement proposé est déjà réalisé en référence aux approches développementales et cognitivo comportementales en accord avec les RBP HAS et ANESM de mars 2012

- L'ASP permet d'accéder à un statut de personne «ressource en autisme» profil professionnel recherché par les établissements qui souhaitent actualiser l'accompagnement en références au RBP.

Les nouvelles conditions d'inscription ASP :

La réduction de 10 % sur les droits d'inscription disparaît au profit d'un bonus de 35 heures de participation gracieuse à toute session proposée par EDI FORMATION, à utiliser dans un délai d'un an après l'obtention de l'attestation ASP. Le maintien des tarifs en vigueur au moment de l'inscription pour une durée de trois ans est conservé.

Cette modification ne s'applique pas aux personnes inscrites à l'ASP du 1er janvier 2013 au 31 janvier 2016 qui conservent pendant trois ans, la réduction de 10 % sur le montant de leurs droits d'inscription.



CONDITIONS INSCRIPTION ASP 2016 2017 2018

L'inscription est à adresser par mail ou par courrier.

Les mentions signalées d'un* apparaîtront, sauf demande contraire de votre part, dans la liste des participants :

- Coordonnées de l'établissement*, Nom, Prénom du Directeur et adresse de convention/ facturation si différente
- Adresse e-mail ou adresse postale complète du stagiaire
- Nom* et prénom* du stagiaire et fonction*
- Intitulé* du stage ou code stage
- Dates * et lieu* de la session
- Montant de la formation – Montant total de l'ASP

Pour les sessions à réaliser en 2017 et 2018 n'indiquez que l'année. A réception du catalogue de l'année suivante, le stagiaire adresse ses dates d'inscription au fur et à mesure.

En contre partie de l'inscription à l'ASP, le stagiaire bénéficie du maintien des tarifs en vigueur, au moment de l'inscription, pour une durée de 3 ans et de 35 heures de formation offertes après obtention de l'ASP pour toute formation de son choix proposée par EDI FORMATION

ANNULATION A L'ASP : Toute annulation d'inscription de la part du stagiaire (individuel ou pris en charge par l'employeur) doit être signalée et confirmée par écrit (fax ou mail).

L'annulation à l'ASP entraîne la perte des 35 heures de formation gratuites

AU PLUS TARD 20 JOURS AVANT LA DATE DE CHAQUE STAGE,

le participant reçoit, la convocation (adresse du lieu de formation, horaires), un plan d'accès et une liste d'hôtels (également disponibles sur le site EDIFORMATION), une convention de formation / contrat de formation, à retourner signé dans les délais indiqués (obligatoirement accompagné du chèque de caution pour les inscriptions individuelles).

ANNULATION D'INSCRIPTION A UNE SESSION DE L'ASP par le stagiaire et / ou l'Employeur

- plus de 29 jours avant le stage : aucun frais d'annulation.
- 29 jours à 1 jour avant le stage : 60% du coût de la session seront dus à EDI Formation
- moins de 20 jours avant le stage : 50 % du règlement seront dus
- si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu du stage, le règlement total sera dû

ANNULATION DU STAGE par l'organisme de formation : Toute somme versée pour les droits d'inscription est remboursée intégralement. l'inscription peut être reportée sur une session au contenu identique, à une date ultérieure.

LES INSCRIPTIONS NE SONT EFFECTIVES que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant. Les coûts d'inscription sont nets, ne sont pas assujettis à la TVA, et sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire.

SUPPORTS DE COURS : L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "toute présentation ou reproduction

intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations , sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

VALIDATION de l'ASP : Une attestation de présence est délivrée après chaque session dans un délai de 30 jours sur vérification de la feuille d'émargement signée par les participants et le formateur. A l'issue du cursus ASP (formation + stage en établissement + travail personnel) et appréciation du Jury une Attestation ASP est délivrée.

MODALITES PRATIQUES :

ACCUEIL : Les stagiaires sont accueillis 15 mn avant le début du **stage**. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, son découpage pédagogique et fait connaissance avec le groupe.

HORAIRES : les stages débutent à 8 h 45 et se terminent à 16 h 30 (dont une pause de 45 minutes pour le déjeuner).

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 20 à 25 personnes maximum (sauf Journées de formation).

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES et d'ENCADREMENT : Une salle équipée (tables, chaises, vidéo projecteur, bouteilles d'eau), un dossier de stage par participant.

METHODE PEDAGOGIQUE : Recueil d'informations auprès des stagiaires sur leur pratique et leurs attentes (1) exposés théoriques, études de cas, exercices, simulations, discussions

illustration par des vidéos

(1) dans les limites du programme de la session,

CONTROLE DE L'ACTION : Grille d'évaluation des acquis de formation / attestation de l'évaluation des acquis adressée à chaque stagiaire au plus tard dans les 30 jours.

LISTE DES STAGIAIRES : Pour chaque session une liste des stagiaires est établie et remise sur place à chaque participant.

Un accès permanent à un questionnaire mesurant les effets de formation est disponible sur le site d'EDI FORMATION. Une enquête sur l'impact de la formation est réalisée dans les six mois suivant la formation.

TYPE D'ACTION DE FORMATION : L. 6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

LES FORMATIONS SONT EN ACCORD AVEC LES RPB HAS ET ANESM
(mars 2012)

NOS INTERVENANTS

Tous nos formateurs sont des professionnels expérimentés en autisme.



> Programmes détaillés



F 3 – AUTISME ET DEVELOPPEMENT

Les bases du développement cérébral ou comprendre les différences pour s'appuyer sur les approches développementales – 14 h

Jour 1 – 7 heures

DEVELOPPEMENT NORMAL-DEVELOPPEMENT PATHOLOGIQUE

RECHERCHE ACTUELLE DANS L'AUTISME (neurobiologie, génétique)

HABILETES COGNITIVES

- * fonctions exécutives
- * fonctions mnésiques
- * représentation mentale
- * neurones miroirs : bases de l'imitation
- * catégorisation
- * jeu symbolique

Jour 2 - 7 heures

DEVELOPPEMENT NORMAL – DEVELOPPEMENT PATHOLOGIQUE

COMMUNICATION

- * acquisition du langage
- * communication sociale
- * communication linguistique
- * conventions conversationnelles

INTERACTIONS SOCIALES

- * relations sociales précoces
- * développement socio-émotionnel et interactif
- * théorie de l'esprit (TOM)

Conclusion : plasticité cérébrale



F 1 – STAGE THEORIQUE AUTISME ET STRATEGIES EDUCATIVES – 35 h (ou F 2 ou F 24)

Jour 1 - 7 heures

Autisme : Introduction théorique

Caractéristiques / Description clinique de l'autisme / Les connaissances

Le développement du cerveau et fonctionnement cognitif chez la personne non handicapée et chez la personne autiste

Spécificités cognitives / Particularités sensorielles

Jour 2 - 7 heures

De la compréhension théorique à l'approche éducative

Les recommandations HAS

Prise en charge et Individualisation

Adopter une pédagogie spécifique

Les évaluations formelles / informelles

Les stratégies d'apprentissage

Les systèmes de « motivateurs »

L'approche positive

Organisation de l'environnement

La concordance lieu-activité

Prévisibilité spatio-temporelle

Le projet personnalisé d'intervention (ou programme éducatif individualisé)



Jour 3 - 7 heures

Communication

Évaluation de la communication expressive et réceptive

Les moyens de communication alternatifs

objets - images - photos

Mise en pratique et utilisation des moyens de communication alternatifs

L'évaluation informelle dans le domaine de la communication expressive et réceptive (simulation)

Analyse des résultats

Jour 4 – 7 heures

L'autonomie

Les évaluations informelles

Décomposition d'une activité

Les critères de cotation

Evaluation du sujet dans l'activité (simulation)

Analyse des résultats

Les sous étapes

Exercices avec les stagiaires

Jour 5 - 7 heures

La gestion des temps libres

Évaluation informelles des loisirs

Structuration d'activités de loisirs

Les aides visuelles

Prévention des problèmes de comportement

Définition - Analyse - Intervention

La cohérence de l'équipe pluridisciplinaire

Les spécificités de la prise en charge des adultes (ou les besoins éducatifs dans l'enfance)



F 2 – STAGE THEORIQUE AUTISME ET STRATEGIES d'accompagnement - Les adultes 35 h (ou F 1 – F 24)

Jour 1 – 7 heures

Autisme : Introduction théorique Caractéristiques / Description clinique de l'autisme

Les connaissances actuelles sur le développement du cerveau

Particularités neurologiques et neuropsychologiques dans l'autisme

Jour 2 – 7 heures

De la compréhension théorique à l'intervention

Spécificités cognitives et Particularités sensorielles

Conséquences sur la relation et sur l'apprentissage

Prise en charge et Individualisation

Les apprentissages de base à l'âge adulte - Quels objectifs ?

Socialisation - Autonomie - Aptitudes et comportements dans les activités - Loisirs

Jour 3 – 7 heures

La Communication

Observation de la communication - Utilisation des moyens de communication alternatifs - objets – images - photos, etc..

Les évaluations informelles – Décomposition – Observation

Evaluation et analyse des résultats

Organisation de l'environnement à partir des évaluations

Prévisibilité spatio-temporelle - Aides visuelles



Jour 4 – 7 heures

Les stratégies spécifiques d'apprentissage

Les apprentissages à la table - Les systèmes « motivateurs »
L'autonomie quotidienne
Présentation succincte des outils d'évaluations formelles
Les évaluations informelles

Jour 5 – 7 heures

LE PAP (Plan d'accompagnement Personnalisé)

Rappel des principes de base - Le choix des objectifs prioritaires - La formulation d'objectifs
Les problèmes de comportement
Définition - Analyse - Intervention
Un accompagnement adapté à l'autisme
L'approche positive
La cohérence d'équipe



F 24 – ABA : Analyse Behaviorale Appliquée à l'éducation de la personne avec autisme : ou comment enseigner à une personne avec autisme – 35 h (ou F 1- F 2)

Jour 1 – 7 heures

Troubles envahissants de développement

Profil cognitif et manifestations comportementales
Approches d'enseignement utilisées dans le domaine des troubles envahissants du développement
L'analyse behaviorale appliquée

Définition - Stimuli
Différence entre conditionnement répondeur et conditionnement opérant
L'ABC de l'apprentissage : la contingence à trois termes

Jour 2 – 7 heures

Renforcement

Définition du renforcement opérant
L'établissement des opérations – Types de renforcements – Types de renforçateurs
Le principe de Premack
Programme de renforcement - Renforcement différentiel

Jour 3 – 7 heures

Les objectifs

Choix des priorités éducatives - Compétences fonctionnelles

Procédures d'enseignement

L'incitation - Le façonnement - Le chaînage et l'analyse de tâche

Jour 4 – 7 heures

Méthodologie d'enseignement

L'enseignement par essai distinct - L'enseignement fortuit

Evaluation behaviorale

Les échelles d'observation - Les échelles de mesure
Généralisation et maintien - Procédures pour éliminer les comportements négatifs - L'extinction - La sanction

Jour 5 – 7 heures

Stratégies de gestion des comportements

Analyse fonctionnelle des comportements
Présentation des stratégies générales
Conséquences face aux différents comportements : autostimulation, automutilation, agressif, obsessionnel ou compulsif
Support visuel : tableau d'horaire avec images





F 5 STAGE AUTISME ET STRATEGIES EDUCATIVES : connaissances techniques et organisationnelles – 35 h

Jour 1 – 7 heures

Introduction, rappel sur les spécificités cognitives de l'autisme
Principes de base des stratégies éducatives
Formation à l'analyse des dossiers des personnes atteintes d'autisme

Formation à la création de la structure physique d'une classe en fonction des sujets atteints d'autisme
Formation sur les thèmes : des emplois du temps et des systèmes organisationnels pour les sujets atteints d'autisme
Exposé des hypothèses de travail réalisées par chaque groupe de stagiaires

Jour 2 - 7 heures

Formation à l'évaluation de la structuration visuelle
Analyse des résultats
Adaptations et ajustements en fonction du comportement des sujets atteints d'autisme
Evaluations filmées du niveau de communication réceptive Cotation et analyse des grilles d'évaluation informelle-
Proposition d'ajustement du niveau de communication de l'environnement social (attitude éducative) aux capacités de la personne
Elaboration de moyens de communication alternatifs (objets, images, photos, etc..)

Jour 3 - 7 heures

Formation aux évaluations informelles de la communication expressive (3 contextes différents)
Analyse des cotations des évaluations filmées Élaboration d'objectifs éducatifs sur la communication expressive et réceptive
Rapport oral des adaptations et objectifs éducatifs proposés aux sujets avec autisme lors de la matinée
Evaluation filmée d'une tâche d'autonomie
Formation au séquençage d'un acte d'autonomie pour créer une grille d'évaluation d'une tâche d'autonomie
Cotation de la tâche filmée
Elaboration d'une procédure d'apprentissage

Jour 4 - 7 heures

Séance de mise en situation sur le thème de la structuration visuelle et des objectifs de communication expressive et réceptive d'une tâche d'autonomie
Formation aux évaluations informelles dans le domaine des loisirs
Rapport oral de la matinée
Analyse des vidéos de l'évaluation informelle des loisirs
Création d'activités de loisirs structurées
Utilisation du jeu pour favoriser le développement de la communication, des fonctions cognitives et des interactions sociales

Jour 5 - 7 heures

Formation à la création de séances d'apprentissage dans tous les domaines explorés : structuration visuelle, communication expressive et réceptive, autonomie et loisirs
Bilan de la semaine : Suggestions écrites et exposé oral d'un programme éducatif basé sur les domaines évalués
Prévenir les problèmes de comportements
Définition
L'ABC la contingence à trois termes ou l'analyse fonctionnelle des comportements
L'intervention éducative
L'approche positive



F 6 - ÉVALUATIONS – PEP - 3 pour enfants atteints d'autisme

Les évaluations dans l'autisme

Introduction au PEP-3 (Profil Éducatif et Psychologique 3)
La structuration d'une situation d'évaluation
Le dossier pédagogique et médical
Les items La cotation L'évaluation
Le questionnaire aux parents : priorités parentales et recueil d'informations

La collaboration avec les parents



Le suivi / l'évaluation continue

La nécessité d'une collaboration entre les professionnels concernés / le rôle des spécialistes.

Jour 1 – 7 heures

Introduction : évaluation et diagnostic, approche développementale et fonctionnelle

Principes généraux du PEP-3 et présentation des matériaux.

Jour 2 – 7 heures

Évaluation d'un enfant par le PEP 3 par le formateur.

Les participants assistent à l'évaluation transmise par le système vidéo et procèdent à la cotation des items.

Discussion générale sur l'évaluation, cotation et profil développemental.

Jour 3 – 7 heures

Analyse méthodique des scores pour chaque item.

Manipulation des matériaux par les stagiaires, et mise en situation d'évaluation.

Introduction et formation sur le rapport écrit.

Jour 4 – 7 heures

Élaboration des grandes lignes du projet éducatif individualisé basé sur les données du PEP-3

Rédaction des grandes lignes du projet de l'enfant testé par les participants.

Introduction et formation sur l'entretien avec les parents.

Jour 5 – 7 heures

Entretien avec les parents de l'enfant testé.

Communication sur ses capacités, ses besoins, etc...

Mise en situation des participants qui y assistent par le système vidéo.

Descriptif de certaines activités dans les différents domaines évalués.



F 7 - ÉVALUATIONS – PEP – pour adolescents/adultes atteints d'autisme

Jour 1 – 7 heures

Introduction au AAPEP (Profil Éducatif et Psychologique pour Adolescents et Adultes)

Le dossier pédagogique et médical

Le questionnaire aux parents / priorités parentales

La collaboration avec les parents - Le suivi / l'évaluation continue

Évaluation et diagnostic : approche fonctionnelle

Principes généraux du AAPEP et présentation des matériaux

Jour 2 – 7 heures

Matin : Évaluation par le AAPEP d'un adolescent / adulte par le formateur

Mise en situation des participants qui assistent à l'évaluation transmise par le système vidéo et procèdent à la cotation des items

Après-midi : Discussion générale sur l'évaluation, cotation et profil développemental.

Introduction sur le rapport écrit.

Jour 3 – 7 heures

Les scores, les items

Utilisation des matériaux par les stagiaires, mise en situation d'évaluation

Exercices de simulation d'évaluation.



Jour 4 – 7 heures

Élaboration d'un projet éducatif individualisé basé sur les données du AAPEP.

Rédaction du projet par les participants sous supervision du formateur.

Introduction sur l'entretien avec les parents.

Jour 5 - 7 heures

Matin

Entretien avec les parents de l'adulte testé. Communication sur ses capacités, ses besoins, etc...

Mise en situation des participants qui y assistent par le système vidéo.

Descriptif de certaines activités dans les différents domaines évalués.

Après midi

Exercices complémentaires sur des projets éducatifs d'autres adultes atteints d'autisme de niveaux différents.

F 9 – AUTISME ET LOISIRS - 14 h



Jour 1 – 7 heures

Introduction théorique

Les Loisirs : définition et importance

Les difficultés des personnes avec autisme

Comment développer les loisirs chez les personnes avec autisme ?

Evaluation du fonctionnement général

Evaluation de la communication Evaluation des intérêts

Evaluation du niveau cognitif du jeu

Evaluation du niveau social du jeu

Jour 2 – 7 heures

Comment choisir une activité de loisir ? (introduction à la valorisation des rôles sociaux)

Comment apprendre une activité de loisir ?

Structuration

Analyse de tâche

Adaptation du matériel

Analyse de situations concrètes : analyse des évaluations, élaboration d'un programme, description détaillée des activités et des procédures d'enseignement

Descriptions précises et concrètes d'activités adaptées



F 12 ou F12 BIS – COMMUNICATION CONCRETE – 14 h

F12 :

Jour 1 – 7 heures

Pré-requis et étapes de développement du langage chez les enfants neurotypiques

Aspects neurologiques - aires dévolues au traitement de l'information verbale

Wernicke, Broca, aspect temporel qui fait le lien entre les aires...

Segmentation - capacité à discriminer des mots dans la phrase, encodage

Capacité à associer un mot, une image, un concept, capacités de généralisation

Développement du langage chez l'enfant TSA

Les spécificités cognitives ou l'impact des troubles sensoriels sur les apprentissages

Troubles de la compréhension sociale

Imagination, résistance aux changements, problèmes de généralisation

Jour 2 – heures

Problèmes de comportement ou troubles de la communication

Les niveaux de communication : Objets / Images / Photos / Pictogrammes



Adaptations nécessaires des personnes accompagnant l'enfant

Les compétences nécessaires selon le système utilisé

Difficultés d'accès au lexique - problèmes de catégorisation chez l'enfant TSA

Verbes, mots grammaticaux, concepts...

Le choix d'un système de communication alternatif dans l'autisme

Particularités de la syntaxe chez l'enfant TSA et stratégies psycho-éducatives chez les enfants « dys-communicants »

F12 BIS :

Jour 1 – 7 heures

La communication réceptive : la pensée visuelle, oui... mais comment ?

- Définition, fonctions
- Analyse du niveau de compréhension de la personne : évaluations formelles et informelles
- Les étapes d'apprentissage : De la différenciation des indices visuels à la compréhension de ceux-ci (exercices pratiques)
- Mise en place des outils de communication réceptive (découverte et manipulation d'outils par les stagiaires)
- o Organisation personnalisée du temps, de l'espace et des activités : construction d'un emploi du temps (objets, images), de séquentiels de tâches ; etc...
- Le langage de l'éducateur : Pour qui ? comment ? et avec quels moyens ? collier de consignes, cahier de vie, etc. (exercices pratiques)

Jour 2 – 7 heures

La communication expressive : Partir du système de communication de la personne pour le rendre fonctionnel, adapté et généralisé

- Définition, fonctions, formes et aptitudes essentielles
- Evaluation : Quel système de communication est utilisé : évaluations formelles et réflexion avec les stagiaires autour de la construction de grilles d'évaluations informelles (exercices pratiques)
- Analyse des comportements-défis (grille ABC) (exercices pratiques)
- La séance d'apprentissage
- o Pré-requis, motivation, pairing, conduite de séance (échange, interpellation / distance, choix, questions-réponses aux commentaires, concepts) (analyse de cas pratiques)
- Généralisation du système de communication entre les intervenants, dans des lieux différents
- Implication des parents et des professionnels autour du système de communication de la personne



F 23 – AUTISME - COMPRENDRE, PREVENIR et GERER LES TROUBLES DU COMPORTEMENT - 21 h

Jour 1 – 7 heures

AUTISME

Rappels quant à la définition de l'autisme et des autres TED

Distinction entre les comportements correspondant au tableau clinique de l'autisme et ceux nommés troubles du comportement

Rappels des spécificités cognitives de l'autisme

Rappels des pathologies associées à l'autisme (effet aggravant pour le tableau clinique)

Jour 2 – 7 heures

MIEUX COMPRENDRE, MIEUX PREVENIR LES TROUBLES

L'analyse fonctionnelle du comportement

Savoir observer (exercice pratique)

Comprendre le conditionnement opérant et les relations de contingences (renforcement positif, renforcement négatif...)

Mieux saisir les nuances de la procédure d'isolement

Jour 3 – 7 heures

LA GESTION DES TROUBLES

Versus la personne avec autisme

Le processus de la motivation

Le TEACCH program (l'éducation structurée et visualisée)

L'analyse appliquée du comportement (ABA) (séquences vidéos)

Versus l'intervention parent ou professionnel





F 29 – CONSTRUIRE UN PPI FONCTIONNEL (PROJET PERSONNALISE D'INTERVENTIONS) EN ACCORD AVEC LES BESOINS FONDAMENTAUX DES PERSONNES AVEC AUTISME

Jour 1 : 7 heures

Présentation générale - Projet Personnalisé d'Interventions

Les recommandations HAS-ANESM Définition et bases de construction d'un PPI

Les domaines du PAP : Communication et langage, Interactions sociales et Socialisation, Emotions et Comportements, Autonomie (personnelle, domestiques et sociale), Gestion des temps libres et des loisirs, Santé (aspects somatiques, particularités sensorielles, vie affective et sexuelle).

Le PPI - L'évaluation à la base de toutes interventions - Le partenariat avec les familles - Les types d'évaluations. Définition des évaluations formelles et informelles - L'intervention : approche développementale et comportementale - L'approche positive

L'apprentissage en trois phases

La Cognition : Rappels théoriques : particularités cognitives des personnes avec autisme et leur conséquences sur la mise en place des compétences académiques (lire, écrire, compter), scolaires et pré-scolaires.

Evaluation et pertinence selon l'âge réel.

Jour 2 : 7 heures

Les chapitres du PAP - les comprendre, les évaluer et les intégrer au quotidien

Le domaine de la Communication : Rappels théoriques, évaluations formelles & informelles, illustrations concrètes.

Choix des objectifs éducatifs : rédaction d'objectif à court, moyen et long terme.

Les systèmes de communication augmentatifs et adaptatifs.

Le domaine affectif et social : Rappels théoriques, évaluations formelles et informelles, illustration concrète

Exemple d'un protocole psycho-éducatif.

L'Autonomie (personnelle-domestique-sociale) : Rappels théoriques, évaluations formelles et informelles. Les aides concrètes dans le quotidien.

La Gestion des Temps libres et des Loisirs : Rappels théoriques, évaluer et proposer des loisirs adaptés en fonction de quels critères ?

Comment adapter des loisirs ? Evaluation des centres d'intérêts

Jour 3 – 7 heures

La Santé : Rappels théoriques, importance du suivi IDE pour les aspects somatiques et leur implication dans la régulation des troubles du comportement.

Les particularités du traitement de l'information sensorielles Rappels théoriques -Hypo & l'hypersensibilité-fluctuation hyper-hypo.

Evaluations formelles et informelles, adaptations quotidiennes aux spécificités sensorielles dans l'autisme. Evaluations informelles dans le bien être du quotidien (alimentation, sommeil, perception de la douleur, etc.). Les activités sportives

La Vie Affective et Sexuelle : Rappels théoriques, évaluer les besoins et y répondre de façon adaptée aux spécificités de l'autisme dans le respect de la législation en vigueur.

Synthèse des domaines du PPI : Importance de la cohérence de l'équipe pluridisciplinaire au cœur de la mise en place d'un PPI.

La généralisation des apprentissages dans le quotidien

Le partenariat avec la famille

Bilan de la formation.

